

VILLE DE COURRIERES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze du mois de décembre à 18 h, les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. se sont réunis à l'hôtel de ville, sous la vice-présidence de Monsieur Charly MEHAIGNERY en suite de convocations envoyées le quatre décembre deux mil vingt-quatre.

Etaient présents : Christophe PILCH, Charly MEHAIGNERY, Carole LESAGE, Pauline MANIER, Mourad OULD-RABAH, Olivier VERGNAUD, Patricia ROUSSEAU, Anne-Sophie DELCROIX, Daniel MILLAN, Mireille DELECOLLE, Josiane DARLEUX, Thomas VANSPEYBROECK (Directeur Général des Services) et Elodie DERAEDT (Directrice du CCAS).

Etaient absents : Frédérique THIBERVILLE, Maria FANION, Sébastien DEBETHUNE, Christine FROGET (procuration donnée à Charly MEHAIGNERY), Micheline VERGNAUD et Monique ZEROULOU.

2024/42 : SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT DU PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HENIN-CARVIN.

Monsieur le Président expose à l'Assemblée le principe du Plan Alimentaire Territorial (P.A.T.) de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin.

En effet, située à la croisée des enjeux environnementaux, sociaux et économiques, l'alimentation est un sujet majeur pour la CAHC. A travers son Plan Alimentaire Territorial, la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin a souhaité agir de manière concrète pour répondre aux défis qui traversent les systèmes alimentaires du territoire.

Ce sujet apparaît également comme un enjeu majeur pour la commune de Courrières et il apparaît essentiel de s'engager à poursuivre le travail de collaboration menée depuis les premières rencontres organisées.

Via son projet de jardin partagé, son action de ramassage et de distribution de produits frais, son épicerie sociale, les partenariats récents avec la Banque Alimentaire, SOLAAL et ses différentes actions collectives sur le plan de la santé et de l'alimentation, le Centre Communal d'Action Sociale s'engage auprès de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin pour une réussite collective du P.A.T. et il apparaît essentiel de signer la charte d'engagement qui en découle.

Le Conseil d'Administration, entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président,

AUTORISE Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale à signer la charte d'engagement du Plan Alimentaire Territorial de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin.

RESULTAT DU VOTE :

Nombre de membres en exercice :	17
Nombre de membres présents :	11
Suffrages exprimés :	12
Majorité absolue :	7
Votes favorables :	12
Votes défavorables :	0
Abstentions :	0

Publié au recueil des actes administratifs du CCAS ce jour.

Affichée le :

Publié le 09 janvier 2025

Fait et délibéré en séance du 11 décembre 2024

Le Président,

Christophe PILCH.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte Pour le Président et par délégation

Le Vice-Président,

Charly MEHAIGNERY.

Voies de délais de recours

Toute personne qui désire contester cette décision peut, soit saisir le Tribunal Administratif de Lille d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite). Dans les deux cas, le contestataire devra rédiger dans le délai imparti une lettre comportant ses nom, prénom et adresse, et accompagnée d'une copie de la décision contestée et exposant les motifs du recours, sous pli recommandé avec accusé de réception.